

Edito

Patrick SAYER - PRÉSIDENT DE L'AFIC

Un modèle exemplaire au service
du développement économique et social



C'est un fait, la croissance des effectifs dans les entreprises soutenues par le Capital Investissement est nettement supérieure à celle des entreprises du CAC 40. Dans les entreprises sous LBO, la création nette d'emplois est même 5 fois plus importante que la moyenne nationale.

Ces faits confortent l'AFIC dans sa volonté de promouvoir un exercice et un développement exemplaire du Capital Investissement en France. Son action vise à soutenir de manière pérenne les entreprises en croissance et à fort potentiel de développement.

L'AFIC souhaite ainsi que les assureurs tiennent leurs engagements. La part allouée au non coté reste encore trop faible par comparaison à celle des fonds de pension qui y consacrent jusqu'à 10 % de leurs actifs et au regard des besoins, des performances et du potentiel des entreprises françaises.

En siégeant au Conseil d'Orientation de France Investissement, l'Association participe à l'émergence des champions de demain, créateurs d'emplois et de richesses pour notre pays.

En demandant plus de transparence aux établissements bancaires, l'AFIC soutient la création d'entreprises ; d'ores et déjà, la Fédération Bancaire Française s'est engagée en ce sens, ses adhérents publieront deux fois par an et dès la fin du 1^{er} semestre 2007 les encours de crédits qu'elles accordent aux PME les plus jeunes.

Partenaire stratégique du Pacte PME, en militant pour un véritable Small Business Act et en participant au développement des Pôles de Compétitivité, l'AFIC souhaite renforcer la croissance des PME et encourager la recherche et l'innovation en France.

Performance, innovation, croissance, emploi, cohésion sociale et gouvernance constituent plus que jamais les valeurs fondatrices pour un développement durable de nos métiers.

7 propositions pour 2007

LE CAPITAL INVESTISSEMENT JOUE AUJOURD'HUI UN RÔLE MAJEUR DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES ENTREPRISES FRANÇAISES. À L'APPROCHE DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 2007, L'AFIC ADRESSE 7 PROPOSITIONS AUX CANDIDATS POUR ENCOURAGER LA CROISSANCE DES PME FRANÇAISES ET PROMOUVOIR LE CAPITAL INVESTISSEMENT AUPRÈS DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS COMME UNE CLASSE D'ACTIF À PART ENTIÈRE, COMPÉTITIVE ET ATTRACTIVE.

- 1> Pour renforcer durablement cette croissance, **l'AFIC milite activement pour l'ouverture du capital des entreprises à leurs salariés.** Leur implication est une des conditions clés du succès d'une opération de Capital Investissement, elle constitue un accélérateur de croissance et de performance.
- 2> Afin de développer le chiffre d'affaires de ces PME, **l'AFIC se mobilise pour la mise en place d'un véritable Small Business Act au niveau européen.** Le Pacte PME, dont l'AFIC est partenaire stratégique, constitue une première étape. L'AFIC veut aller plus loin et souhaite que les grands comptes notamment publics réservent une partie substantielle de leurs achats aux PME européennes.
- 3> Les PME doivent pouvoir accéder aux autres formes de capitaux nécessaires au financement de leurs différentes phases de développement. À cette fin, **l'AFIC souhaite renforcer les complémentarités et développer les passerelles entre le Capital Investissement et la Bourse** et propose un ensemble de mesures visant à fluidifier les marchés de capitaux à l'entrée et la sortie.
- 4> Afin de leur permettre de disposer de ressources suffisantes pour financer leurs besoins d'exploitation courants, **l'AFIC encourage les banques à soutenir davantage les entreprises et notamment les plus jeunes.** Elle s'est déjà fortement mobilisée pour promouvoir la communication par les banques d'un tableau de bord sur leurs réalisations en la matière.
- 5> Le régime de l'intégration fiscale s'avère très contraignant pour les entreprises françaises au regard de leurs homologues internationales. Il constitue en outre un levier de marchandage totalement déconnecté et défavorable aux intérêts et enjeux stratégiques de l'entreprise. **L'AFIC propose de passer à l'intégration fiscale proportionnelle à partir d'un seuil de 75 %.**
- 6> Par les capitaux qu'ils allouent au Capital Investissement, les investisseurs institutionnels participent activement au financement des PME. Plus de 10 milliards d'euros ont été levés en 2006 mais la part que consacrent les institutionnels français reste encore insuffisante. L'épargne longue doit s'investir beaucoup plus massivement dans le capital des PME afin de profiter pleinement de leur potentiel de croissance. À cet effet, **l'AFIC promeut l'intérêt et le bien fondé de la mise en œuvre d'une véritable « politique industrielle » en matière de placement sur cette classe d'actif.**
- 7> Pour répondre aux attentes des investisseurs institutionnels, rester au meilleur niveau des produits proposés par les acteurs internationaux et conforter la compétitivité de l'industrie française du Capital Investissement, il est nécessaire d'étoffer la gamme des véhicules d'investissement disponibles. **L'AFIC propose ainsi la création d'un FCPR contractuel, véhicule d'investissement réservé à des investisseurs avertis.** ♦

AGENDA DE L'AFIC

→ ÉVÉNEMENTS

DÉJEUNERS-CLUB*

De 12h30 à 14h00 - Pavillon Ledoyen

➤ 26 avril 2007

➤ 24 mai 2007 : invité d'honneur, Jean-Bernard Lévy, Président du Directoire de Vivendi Universal

➤ 14 juin 2007 : invité d'honneur, Jean-Michel Aulas, Président du Groupe Cegid et de l'Olympique Lyonnais

➤ 12 juillet 2007 : invité d'honneur, Didier Lombard, Président de France Télécom

AFIC AVENIR*

A partir de 19h30

➤ 9 mai 2007 : Invité d'honneur, Maurice Tchénio, Président d'Apax Partners - Pershing Hall

➤ 11 juillet 2007

LA CONFÉRENCE
DU CAPITAL RETOURNEMENT

➤ 24 avril 2007 - 1818 - 50 Av. Montaigne

LA CONFÉRENCE ANNUELLE DU LBO

➤ 30 mai 2007 - Pavillon Gabriel

LA GRANDE FÊTE
DU CAPITAL INVESTISSEMENT

➤ 20 juin 2007 - Palais des Congrès

SYMPOSIUM VENTURE

➤ 5 juillet 2007 - Palais du Luxembourg

* Exclusivement réservés aux membres de l'AFIC

→ PARTENARIATS

TREMPLIN ENTREPRISES

➤ 3 & 4 juillet 2007 - Palais du Luxembourg

CONTACT ÉVÉNEMENTS ET PARTENARIATS :

Béatrice Venturini

Tél. : 01 47 20 69 69

Email : b.venturini@afic.asso.fr

Pour les autres événements et partenariats, consultez www.afic.asso.fr

FORMATION

CAPITAL INVESTISSEMENT
ET ACTUALITÉ DU BACK-OFFICE

➤ 27 avril 2007 - Paris

CAPITAL INVESTISSEMENT :
MARCHÉ, ACTEURS ET RÉFÉRENTIELS

➤ 21 mai 2007 - Paris

FISCALITÉ APPLIQUÉE
AU CAPITAL INVESTISSEMENT

➤ 18 juin 2007 - Paris

FORMATION JUNIOR POUR LES
PROFESSIONNELS DU CAPITAL
INVESTISSEMENT➤ 22-23 octobre & 29-30 novembre 2007 -
Région parisienne

CONTACT FORMATION :

Marie-Gabrielle de Forville

Tél. : 01 47 20 62 67

Email : formation@afic.asso.fr

Pour les autres formations, consultez www.afic.asso.fr

ACTUALITÉ JURIDIQUE ET FISCALE

La Directive MIF est en cours de transposition en droit français :

La directive MIF (ou « MIFID ») du 21 avril 2004 vise à créer un marché financier intégré permettant à tous les acteurs d'opérer de la même manière partout en Europe et d'étendre le passeport européen à de nouvelles activités (notamment services de gestion sous mandat et conseil en investissement), tout en veillant à ce que le service rendu aux clients soit le plus favorable en termes de coût et de qualité.

Cette directive est en cours de transposition en droit national. Les mesures de transposition font l'objet de consultations et d'échanges entre les professionnels et les autorités de régulation. Dans ce cadre, l'AFIC est en contact régulier avec le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Autorité des Marchés Financiers afin de faire valoir le point de vue de la profession. Il est rappelé que les professionnels concernés, au premier rang desquels figurent les prestataires de services d'investissement, devront se conformer à la nouvelle réglementation au plus tard le 1^{er} novembre 2007.

Depuis le 1^{er} janvier 2007 :

- les plus-values versées par les fonds de fonds bénéficient, sous certaines conditions, du même régime que les plus-values versées par les fonds communs de placement à risques (FCPR) ou les sociétés de capital risque (SCR). Elles peuvent donc être exonérées d'impôt sur les plus-values ;
- les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) peuvent investir jusqu'à 100 % de leur ratio réglementé en titres de sociétés admises aux négociations sur des marchés dits organisés, tels qu'Alternext, sous réserve que ces sociétés répondent aux autres conditions légales et notamment celles tenant à l'activité innovante ;
- les PME dites « de croissance » peuvent bénéficier, au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, d'une réduction d'impôt visant à neutraliser l'augmentation de la charge fiscale, constituée de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'imposition forfaitaire annuelle (IFA), que subissent les PME les plus dynamiques. Ces PME de croissance sont définies comme des PME, assujetties à l'IS, employant entre 20 et 249 salariés, ayant réalisé un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros au cours de l'exercice ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros, dont la masse salariale a crû d'au moins 15 % au titre de chacun des deux exercices précédents et répondant à des conditions d'indépendance capitalistique ;
- il est fait abstraction, pour le calcul du seuil d'intégration fiscale, des titres émis dans le cadre de l'actionnariat salarié, dans la limite de 10 % du capital de la société ;
- le dispositif de réintégration des charges financières, ou « amendement Charasse », qui a pour but de supprimer l'avantage procuré par l'intégration fiscale en présence de schémas LBO n'entraînant pas un réel changement de contrôle de la société cible, a été aménagé avec notamment un abaissement à huit ans de la période de réintégration des charges.

ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Les banques s'engagent auprès des PME :

Depuis plus de deux ans, l'AFIC se mobilise pour une plus grande transparence des banques sur leurs engagements à l'égard des PME. En mars 2006, Jacques Chirac leurs demandait qu'elles prévoient de fournir « un relevé précis de leurs actions en faveur des financements des entreprises nouvelles ». La Fédération Bancaire Française vient de s'engager à ce que ses adhérents publient, deux fois par an, les encours de crédits qu'elles accordent pour la création et le développement des PME. ♦

☒ ZOOM SUR UNE COMMISSION

Alexandra DUPONT, Présidente d'AFIC Avenir

AFIC AVENIR : UNE NOUVELLE AMBITION



Une « cible « élargie », davantage d'implication et de représentation de la nouvelle génération dans la promotion du Capital Investissement.

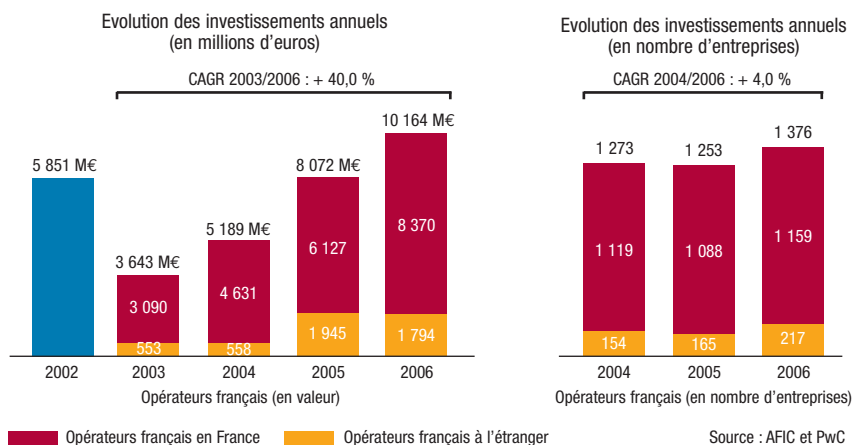
Comment présenter AFIC Avenir ?

AFIC Avenir est un club informel dédié aux « jeunes » professionnels du Capital Investissement (sociétés et fonds d'investissement, avocats, conseils, banquiers...), confirmés et « nouveaux entrants », âgés d'environ 30 à 40 ans. Ce Club, qui compte 900 membres, organise régulièrement des rencontres conviviales autour d'une conférence, suivie d'un cocktail.

CAPITAL INVESTISSEMENT ET INTRODUCTIONS EN BOURSE

Plus de 10 milliards d'euros investis pour accompagner près de 1 400 entreprises en 2006

L'activité des acteurs français du Capital Investissement poursuit son développement et atteint une nouvelle fois son plus haut niveau historique, avec plus de 10,2 milliards d'euros investis en 2006, soit une progression de 26 % par rapport à 2005. Ce sont ainsi 1 376 entreprises en création, développement, transmission et retournement qui ont été accompagnées en 2006 contre un peu plus de 1 250 en 2005, un chiffre en progression de 10 %. Les investisseurs ont réalisé l'essentiel de leurs opérations sur le territoire français avec 1 159 entreprises financées et 8,4 milliards d'euros investis en France, soit une progression de 37 %. En 2006, près de 80 % des entreprises financées sont des PME/PMI de moins de 250 salariés et réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires.



Une croissance régulière de l'activité sur chacun des métiers du Capital Investissement

Les montants investis en amorçage et création augmentent de 11 % en 2006 pour atteindre 536 millions d'euros, le léger repli de 5 % du nombre d'entreprises financées étant lié à une hausse sensible des tickets unitaires moyens investis par entreprise. Le Capital Développement est le segment le plus important puisqu'il représente 35 % du nombre total des entreprises soutenues. En valeur, les investissements en phase de développement sont en hausse de 18 % et s'élèvent à 1,1 milliard d'euros. Les opérations de transmission de moins de 100 millions d'euros ont progressé de 57 % en valeur et représentent, avec 4,1 milliards d'euros, 40 % des montants investis en 2006. En nombre, 350 entreprises ont été financées, un chiffre en hausse de 16 % par rapport à 2005. Les grands LBO de plus de 100 millions d'euros ont progressé de plus de 8 % et ont représenté, avec 4 milliards d'euros, 39 % des montants investis en 2006 auprès de 12 entreprises.

Une progression continue du nombre de cessions depuis 2003

Les désinvestissements se sont maintenus à un niveau élevé en nombre d'entreprises : 971 à comparer à 960 en 2005. En valeur historique, ils ont représenté 3,8 milliards d'euros. Plus des deux tiers des désinvestissements sont réalisés auprès des industriels, du management, d'un autre fonds ou à l'occasion d'introductions en Bourse ou de cessions de titres cotés.

Poursuite des levées de fonds à un niveau élevé, comparable à celui de l'activité d'investissement

Les levées de fonds se maintiennent à un niveau élevé. 59 % des 10,3 milliards d'euros levés sont de sources françaises contre 50 % en 2005. Les compagnies d'assurances et les banques demeurent les principaux investisseurs avec 37 % des capitaux levés. On note une forte montée en puissance des fonds de fonds et des personnes physiques qui représentent chacun 18 % des fonds levés. ♦

Pourquoi AFIC Avenir ?

AFIC Avenir favorise les échanges et les débats sur l'actualité et les évolutions du métier. Le Club permet le partage d'expériences avec des personnalités reconnues du Capital Investissement ou de secteurs connexes. Récemment, des thèmes tels que l'entreprenariat social ou féminin ont également été abordés avec Ashoka et Paris Pionnières.

Et pour 2007-2008 ?

AFIC Avenir continuera à mettre en avant les thèmes d'actualité auxquels sont confrontés les professionnels du métier et échangera avec de grands témoins de la sphère économique et sociale. Le Club communiquera également plus largement sur les actions entreprises par la nouvelle génération amenée à prendre la relève des « pionniers ». Enfin, il contribuera à la reconnaissance du Capital Investissement et de son utilité. AFIC Avenir est invité au Conseil d'Administration de l'AFIC et se structure autour d'un bureau représentatif.

En mars 2006, l'AFIC et Euronext ont mis en place, en partenariat avec ABN AMRO Rothschild, un groupe de travail commun « Capital Investissement et introductions en Bourse ».

Ce groupe s'est donné la triple mission de :

- recenser les entreprises soutenues par des investisseurs en capital puis introduites en bourse et analyser l'évolution de chacune d'entre elles,
- comprendre les comportements des investisseurs institutionnels et gérants de portefeuille lorsque sont introduites en bourse des entreprises issues du Capital Investissement,
- identifier les contraintes réglementaires et techniques et élaborer un ensemble de recommandations et propositions visant à améliorer la fluidité entre le marché du Capital Investissement et les marchés boursiers.

A cet effet et afin de renforcer l'information et la communication entre opérateurs, le groupe de travail propose notamment que :

- soient mis en place des séminaires de formation à destination des analystes, investisseurs institutionnels et investisseurs en capital,
- se tiennent des réunions destinées à des investisseurs qualifiés, qui pourraient prendre la forme de « forum », à l'occasion desquels les investisseurs en capital présenteraient les entreprises potentiellement « introductibles ».



Le groupe de travail souhaite également que, pour les entreprises qui en feraient la demande et dans certains cas de figures, l'introduction puisse être réservée en totalité aux investisseurs qualifiés et que la contrainte des 10 % minimum offerts aux particuliers soit levée ; dans cette perspective, la fourchette de prix pourrait être élargie, le délai de placement suite à une révision de la fourchette pourrait être réduit, le prospectus d'introduction en bourse pourrait être rédigé exclusivement en anglais.

L'ensemble des travaux et réflexions seront très prochainement disponibles dans le rapport « Capital Investissement et introductions en Bourse ».

PUBLICATIONS

ANNUAIRE DE L'AFIC 2007



L'annuaire de l'AFIC est l'outil incontournable des investisseurs institutionnels et des chefs d'entreprises à la recherche de sociétés et fonds de Capital Investissement et de conseils spécialisés.

En vente à l'AFIC au prix de 119,60 euros TTC

OSEO, partenaire du Capital Risque



Jean-Pierre DENIS,
Président Directeur Général, OSEO

OSEO, né en 2005 du rapprochement de l'Anvar avec la BDPME et Sofaris, a pour mission d'accompagner et de faciliter le financement des PME, en s'appuyant sur ses trois principaux métiers : le soutien à l'innovation, le financement en prêt et la garantie des organismes financiers.

En mobilisant des sources de financement complémentaires à leurs propres participations, OSEO intervient fréquemment en partenariat avec les investisseurs en capital. Ces collaborations sont appelées à s'intensifier car la capacité de prise de risque a été doublée par les pouvoirs publics depuis 2005 et nous orientons en priorité nos nouvelles interventions vers les PME les plus innovantes et les plus dynamiques.

En 2006, plus de 5 milliards d'euros de crédits ont été garantis, essentiellement en faveur d'entreprises en création ou en transmission. Le Fonds de

Garantie Innovation, créé il y a un an pour offrir une garantie préférentielle aux banques qui financent un projet innovant ou une PME soutenue par des capitaux risqués, a, pour sa part, permis d'accorder 430 millions d'euros de crédits à près de 1 200 entreprises. Notre offre de garantie vient en outre de s'élargir avec le lancement du Fonds de Garantie International destiné aux banques qui accompagnent les PME dans la conquête de marchés étrangers. Par ailleurs, le montant des avances remboursables accordées par OSEO Innovation à des entreprises financées par le Capital Risque poursuit sa croissance : il était de 21 millions d'euros en 2004, de 38 millions d'euros en 2005 et de 56 millions d'euros en 2006.

Au total, en 2006, OSEO a garanti directement 290 millions d'euros d'investissements en Capital Risque au bénéfice de 600 entreprises. Dès 2007, avec le soutien de CDC Entreprises et en coordination avec France Investissement et l'AFIC, nos interventions vont être sensiblement améliorées.

Ainsi, pour s'adapter à des situations variées, notre offre de garantie sera enrichie d'une formule alternative, accordant, sous des conditions adaptées, des possibilités d'indemnisation améliorées. En outre, par souci de clarté et de transparence vis-à-vis des souscripteurs, nos garanties seront désormais accordées aux FCPR dès leur phase de levée et pour toute leur durée de vie. ♦

Le dispositif de lutte anti-blanchiment (LAB) s'affine

Dominique DEDIEU, Avocat Associé, Salans

Le décret du 26 juin 2006 apporte des précisions sur les moyens de « lutte » à mettre en œuvre par tous les « organismes financiers », parmi lesquels se trouvent notamment tous les acteurs de l'investissement en capital (art. L562-1-5° CMF).

S'agissant de la fameuse obligation de déclaration de soupçon, le décret précise les conditions dans lesquelles doit être désigné « un correspondant » habilité à faire ces déclarations auprès de TRACFIN et répondre à toute question de cette cellule, ainsi que devant les instances judiciaires. Le responsable de la conformité et du contrôle interne -RCCI- peut assurer ce rôle. Pour autant, tout membre d'une entité soumise à cette réglementation, autrement dit, tout collaborateur, peut décider de faire une déclaration de soupçon à titre individuel s'il l'estime indispensable ou urgente. Celle-ci ne répond à

aucune condition de forme mais TRACFIN a mis en ligne sur son site Internet un modèle de déclaration utile. Aucun texte ne donne une définition du « soupçon » qui doit conduire à la déclaration. La réglementation pénale en la matière impose qu'elle soit faite « de bonne foi », il appartient donc à chaque professionnel de développer ses propres réflexes, à partir du dispositif préventif de la réglementation qui lui impose des « obligations de vigilance ».

L'une des obligations de vigilance essentielles consiste à imposer à chaque opérateur d'identifier avant tout son interlocuteur/cocontractant/investisseur, de même que l'opération envisagée et les « bénéficiaires effectifs » de ladite opération. Le décret précise ainsi les documents que chaque professionnel devra visionner et collecter pour lui permettre d'identifier toutes personnes physiques et morales avec lesquelles il sera amené à traiter. La liste de ces documents s'allonge pour une identification à distance. Le décret insiste en outre sur l'obligation de mettre en place des procédures internes adaptées aux activités de chaque entité. A cet égard, le rapport de l'AMF du 31 janvier 2007 relatif aux programmes de formation des sociétés de gestion abonde véritablement en ce sens. ♦

☒ NOUVEAUX MEMBRES DE L'AFIC > Janvier - Mars 2007

ACTIFS

AQUASOURCA

- > Développement, Rachat de positions minoritaires, Transmissions - LBO/LBI
- > Michel ABATU
- > Tél. : 04 72 69 08 90

ARDENS ET ASSOCIÉS

- > Développement, Transmissions - LBO/LBI
- > Louis RENAUDIN
- > Tél. : 01 47 42 44 26

CATHAY CAPITAL PE

- > Développement, Transmissions - LBO/LBI
- > Mingpo CAI
- > Tél. : 06 60 61 86 02

HEADWAY CAPITAL PARTNERS

- > Fonds de Fonds, Rachat de positions minoritaires
- > François BERNARDEAU
- > Tél. : +44 207 518 8880

ICEO SAS

- > Développement, Transmissions - LBO/LBI
- > Sanjiv GOMEZ
- > Tél. : 01 56 62 11 00

SFR DEVELOPPEMENT

- > Création/Postcréation
- > Jean-François CAILLARD
- > Tél. : 01 71 08 22 24

SOPROMECC

- > Développement, Rachat de positions minoritaires, Retournement, Transmissions - LBO/LBI
- > Patrick GRUMELART
- > Tél. : 01 44 77 94 80

TPG CAPITAL GROUP, LLP

- > Création/Postcréation, Développement, Rachat de positions minoritaires, Retournement, Transmissions - LBO/LBI
- > Jean-Baptiste BRIAN
- > Tél. : +44 207 544 6500

WINDHURST PARTICIPATIONS

- > Création/Postcréation, Retournement, Transmissions - LBO/LBI
- > François-Denis POITRINAL
- > Tél. : 01 45 05 40 00

ASSOCIÉS

ALTARES - D&B

- > Cabinet de conseil / études, Société d'édition spécialisée
- > Caroline NOTTER
- > Tél. : 01 41 37 50 00

ASSOCIÉS EN FINANCE

- > Cabinet de conseil / études
- > Bertrand JACQUILLAT
- > Tél. : 01 44 50 56 28

BUREAU VAN DIJK

- > Société d'édition spécialisée
- > Vincent LERAY
- > Tél. : 01 53 45 46 20

GE COMMERCIAL FINANCE

- FACTOBAIL**
- > Société de services
- > Jean-Pierre GILET
- > Tél. : 01 46 35 73 15

RACINE CABINET D'AVOCATS

- > Cabinet d'avocats
- > Luc PONS
- > Tél. : 01 44 82 43 00

WAGRAM CORPORATE FINANCE

- > Audit et conseil financier
- > Paul LE CLERC
- > Tél. : 01 56 43 34 49